

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 MARS 2013 À 20 H 30

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le jeudi 14 mars deux mille treize à 20h 30, en séance ordinaire, au lieu habituel de la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

MEMBRES PRESENTS (10) :

Mesdames Ingrid BORGHART, Madeleine LAPERROUSE, Agnès LATTARD-PRUVOT, Valérie MONTANIER (arrivée à 21h20) – Messieurs Claude BERARD, Gérard BORDON, Philippe GIRARD. Didier MARTIN-FARDON, Denis QUEZEL-GUERRAZ, Michel VINIT.

MEMBRES ABSENTS (04) :

Mesdames Marie-Thérèse COMBET et Marie-Ange SORRENTINO – Messieurs Sébastien ANDRE et François COMBET.

PROCURATIONS (03) :

De Madame Marie-Thérèse COMBET à Monsieur Gérard BORDON.

De Madame Marie-Ange SORRENTINO à Madame Madeleine LAPERROUSE

De Monsieur François COMBET à Madame Ingrid BORGHART

Secrétaire de séance :

Madame Madeleine LAPERROUSE.

Lecture du compte-rendu de la séance précédente.

ORDRE DU JOUR

I. DECISION SUR LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Présentation de Philippe GIRARD et Claude BERARD

La réforme prônait le retour à la semaine de 4 jours plus une matinée (mercredi ou samedi)

Cette réforme entrainerait au niveau du département un surcoût de 1 million d'euros pour les transports scolaires et poserait le problème de la prise en charge des enfants après le temps scolaire, lors des Projets Educatifs Territoriaux.

Le SIVOM des 14 communes a jugé la réforme trop précipitée pour une application en septembre 2013. C'est également la position adoptée par les 62 communes de Maurienne qui proposent un report pour septembre 2014.

Nous devons communiquer notre décision au DADSEN (Directeur Académique Des Services de l'Education Nationale) avant le 31 mars 2013.

Un guide pratique de la réforme des rythmes scolaires est consultable en mairie.

Le conseil municipal suit la décision du territoire Maurienne et demande le report de la réforme à la rentrée 2014.

II. DELIBERATION CONVENTION AVEC EDF SUR LE SECTEUR DE BONVOISIN

Elle concerne les terrains du stade de football, le champ de bosses pour le VTT.

Une délibération du 22/11/2011 précisait le maintien de la servitude de passage sur la partie basse, l'aménagement du chemin pour une durée de 3 ans.

La convention indique aussi la mise en place de merlons pour éviter le passage des véhicules.

Vote pour autoriser le Maire à signer la convention et toutes les pièces :

1 abstention (M. VINIT), 11 pour

III. DELIBERATION SUR CERTIFICATION PEFC

Notre adhésion aux communes forestières nous permet grâce à la production de bois énergie de promouvoir la gestion durable de la forêt.

La cotisation pour 5 ans s'élève à 500 € environ, il faut délibérer chaque année pour obtenir la certification, celle-ci nous permet de percevoir des subventions de la Région et du Département dans le cadre du bois énergie.

Vote : 12 pour

IV. DELIBERATION POUR LE RECRUTEMENT D'UN EMPLOI D'AVENIR

Présentation de G. BORDON

Ce dispositif a été créé par le gouvernement afin d'aider les jeunes peu ou pas qualifiés âgés de 16 à 25 ans et qui sont à la recherche d'un emploi depuis au moins 6 mois.

Il propose aux jeunes un contrat à durée déterminée de 3 ans à temps complet payé au SMIC. C'est un contrat aidé pris en charge à 75% par l'Etat : pour un salaire de 1425 € par mois, il reste à la charge de la commune : 355 € avec exonération des charges patronales.

En contre partie, l'employeur est soumis à certains engagements :

- Constituer un projet pour le jeune
- Trouver un tuteur technique (le responsable des services techniques)
- Trouver un tuteur administratif (La secrétaire principale ou Gérard BORDON)
- Elaborer un plan de formation

Nous souhaitons proposer ce contrat à partir du 1^{er} septembre 2013 à une personne qui a déjà travaillé pour la commune en donnant toute satisfaction et qui remplit les critères ci-dessus.

Sa mission consistera, entre autre, à l'entretien des espaces verts.

De plus, un agent contractuel devrait faire valoir ses droits à la retraite d'ici la fin de l'année.

Vote pour créer un emploi d'avenir : 13 pour

V. DECISION D'ADHESION A L'ASADAC

C'est une agence qui conseille les collectivités en matière d'urbanisme, de développement économique, d'assistance technique

La cotisation annuelle s'élève à 144.50 €

Vote : 13 pour

VI. APPROBATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2012 (COMMUNE, EAU /ASSAINISSEMENT, REGIE D'ELECTRICITE, CCAS)

Les comptes 2012 ont été examinés lors des réunions de la commission "Finances" du 12 et du 19 février et sont présentés à l'ensemble du conseil

1) Compte administratif de la commune : présentation de Philippe GIRARD

- dépenses de fonctionnement : 898 215,44 €

- recettes de fonctionnement : 1 099 538,26 €

Soit un excédent de fonctionnement de 201 322,82 €

- dépenses d'investissement : 694 916,64 €

- recettes d'investissement : 717 148,95 €

Soit un excédent d'investissement de 22 232,31 €.

Au 1^{er} janvier 2012, le déficit d'investissement était de 441 706,06 €, ce qui porte le déficit d'investissement cumulé au 31/12/2012 à 419 473,75 €.

La section a été pénalisée par le non versement des recettes attendues, principalement les subventions pour les travaux d'aménagement de la voirie du Mont, et les recettes sur la vente des terrains pour des projets dans la zone n'ont pas été versées (environ 170 000€) en 2012 et nous les retrouverons au budget 2013.

Des efforts sur la maîtrise du budget ont encore été réalisés pour réduire nos dépenses de fonctionnement, car avec des recettes stables malgré la baisse des dotations de l'Etat notamment, nous dégageons un excédent de fonctionnement très intéressant de 201 322 € qui sera capitalisé pour l'investissement en 2013 et qui conforte notre capacité d'autofinancement.

Le résultat global des 2 sections fonctionnement et investissement est excédentaire de 223 534 €.

2) Compte administratif de l'eau/assainissement : présentation de Philippe GIRARD

- dépenses de fonctionnement : 65 243,65 €
- recettes de fonctionnement : 76 314,84 €
Soit un excédent de fonctionnement de 11 071,19 €

- dépenses d'investissement : 95 149,42 €
- recettes d'investissement : 56 250,01 €
Soit un déficit d'investissement de 38 899,41 €.

Au 1^{er} janvier 2012, l'excédent d'investissement était de 122 914,09 €, ce qui porte l'excédent d'investissement cumulé au 31/12/2012 à 84 014,68 €.

3) Compte administratif de la régie électrique : présentation de Gérard BORDON

- dépenses de fonctionnement : 480 583,66 €
- recettes de fonctionnement : 629 154,97 € (dont 138 026,66 € d'excédent reporté de 2011)

Soit un excédent de fonctionnement de 148 571,31 €

- dépenses d'investissement : 47 045,25 €
- recettes d'investissement : 237 139,34 € (dont 225 089,98 € d'excédent reporté de 2011)

Soit un excédent d'investissement de 190 094,09 €.

Monsieur le Maire donne la présidence de la séance à Monsieur Claude BERARD et quitte la salle.

Monsieur Claude BERARD fait procéder aux votes.

- Compte administratif de la commune : **vote 12 pour**
- Compte administratif de l'eau et assainissement : **vote 12 pour**
- Compte administratif de la régie électrique : **vote 12 pour**

Monsieur le Maire réintègre la séance.

4) Compte administratif du CCAS : présentation de Madeleine LAPERROUSE

- dépenses : 6 350,58 €
- recettes : 8 000 €
Soit un excédent de 1649,62 €

Au 1^{er} janvier 2012, l'excédent de fonctionnement était de 2963,59 €, ce qui porte l'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2012 de 4 613,01 €

Le compte administratif du CCAS a été voté à l'unanimité par les membres lors de la commission du 12 mars 2013.

VII. APPROBATION ET VOTE DES COMPTES DE GESTION 2012 (COMMUNE, EAU /ASSAINISSEMENT, REGIE D'ELECTRICITE, CCAS)

Les différents comptes de gestions sont conformes aux comptes administratifs.

Vote du compte de gestion de la commune : 13 pour

Vote du compte de gestion de l'eau/assainissement : 13 pour

Vote du compte de gestion de la régie électrique : 13 pour

Le compte de gestion du CCAS a été voté lors de la séance du 12 mars 2013

VIII. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

Avant présentation devant le conseil municipal, tous les budgets ont été étudiés, élaborés et validés par les différentes commissions et les membres de la commission "Finances" qui s'est réunie le 19 et le 28 février.

1) Budget de la commune : présentation de Philippe GIRARD

- dépenses de fonctionnement : 1 156 452 €
- recettes de fonctionnement : 1 156 452 €
- dépenses d'investissement : 955 664 €
- recettes d'investissement : 955 664 €

Principaux investissements 2013 : nous terminerons les projets engagés en 2012 soit l'aménagement de sécurité sur la route du Mont d'en Bas avec renouvellement des canalisations d'eau potable et enfouissement des réseaux secs, et l'installation et la mise en service de la station d'épuration des eaux usées.

2) Budget de l'eau/assainissement : présentation de Philippe GIRARD

- dépenses de fonctionnement : 78 900 €
- recettes de fonctionnement : 78 900 €
- dépenses d'investissement : 493 000 €
- recettes d'investissement : 493 000

3) Budget de la régie électrique : présentation de Gérard BORDON

- dépenses de fonctionnement : 611 022.40 €
 - recettes de fonctionnement : 611 022.40 €
 - dépenses d'investissement : 274 897,00 €
 - recettes d'investissement : 380 802.40 €
- soit un excédent d'investissement de 105 905,40 €

4) Budget du CCAS : présentation de Madeleine LAPERROUSE

- dépenses de fonctionnement : 7 500 €
- recettes de fonctionnement : 7 500 €

IX. QUESTIONS DIVERSES :

a) Information du SIRTOMM

Claude BERARD présente le bilan annuel du Syndicat sur la vallée :

- Baisse de 106 tonnes pour l'ensemble des déchets
- Stagnation des tonnages d'ordures ménagères après 6 années de baisse (augmentation en revanche pour Ste Marie : de 184 tonnes en 2011, on passe à 212 tonnes en 2012, en lien avec l'accroissement de la population)
- Augmentation des tonnages de collectes sélectives (plastiques, journaux...) sauf le verre.

b) Information sur les régies

Gérard BORDON présente une brochure sur les enjeux et les perspectives des entreprises locales de distribution d'énergie.

c) Premier bilan suite à l'installation du radar pédagogique

Il avait été placé route des Grands Prés durant 3 semaines et enregistré les données suivantes :

- Nombre total de passages : 11 104, ainsi répartis

De 0h à 6h ;	294
De 6h à 12h	2539
De 12h à 15h	2004
De 15h à 24h	6267

- Classes de vitesse :
 - 7364 passages à 50 km/h et moins
 - 3740 passages à plus de 50 km/h soit 33.7% d'excès de vitesse
 - 2993 entre 50 et 60 km/h
 - 648 entre 60 et 70 km/h
 - 91 entre 70 et 80 km/h
 - 7 entre 80 et 90 km/h
 - 1 à 92 km/h

Ces résultats démontrent qu'il nous reste encore de gros efforts à accomplir pour sensibiliser les conducteurs à la sécurité routière.

d) Commission P.L.U.

La 2^{ème} réunion de travail se tiendra en mairie le vendredi 15 mars à 15h en présence de M. STOZICKY représentant de l'Etat

e) Réunion publique

La première réunion publique prévue dans le cadre de l'élaboration du PLU aura lieu le vendredi 15 mars 2013 à la salle de la Pallud.

La séance est levée à 0h40